

Bonne santé, santé parfaite.

Que doit-on entendre par cette question ? "Jouissez-vous maintenant et avez-vous toujours joui d'une bonne santé ou d'une santé parfaite ?" Tous s'accordent à donner un sens relatif. Autrement bien peu de personnes pourraient se présenter devant une compagnie d'assurance sur la vie. Remarquons que la question est posée comme si on demandait à l'applicant ce qu'il sait de sa santé. On doit entendre par homme de bonne santé celui dont l'état de santé habituel permet de vaquer aux occupations ordinaires de la vie avec bien-aise, un homme dont l'état apparent n'indique en rien l'existence d'aucune maladie quelconque, un homme ne ressentant aucune douleur, aucun trouble qui peut faire soupçonner une maladie, et non pas un homme chez lequel doit exister une intégrité organique et fonctionnelle absolue de tous les organes et tous les tissus.

Cette définition boiteuse comme la plupart des définitions peut nous donner une idée de ce que l'on doit entendre par "bonne santé" sans toutefois l'exprimer d'une manière parfaite. Ainsi une personne qui souffre de maux de dents causés par la carie, ou de dyspepsie occasionnée par un léger écart de régime ou de céphalalgie à la suite d'une veille prolongée, peut, selon nous, répondre qu'elle jouit d'une bonne santé. Nous pensons qu'il en est de même pour quelqu'un qui, ayant eu une maladie grave, par exemple, la fièvre typhoïde, la pneumonie, etc., est complètement rétabli des suites de cette maladie, est revenu au même état de santé antérieur et jouit de la vie comme le commun des hommes en santé. Du reste, les compagnies d'assurances sur la vie établissent le montant des primes, en basant leur calcul sur une santé moyenne, et elles ne semblent exiger rien de plus. Cependant la limite entre une "bonne" et une "mauvaise" santé est mal définie et très difficile à établir dans certains cas particuliers. Le sens que nous avons donné au mot bonne santé semble être celui qui est accepté par un grand nombre de tribunaux.

Dans la cause de "Morrison vs Life Insurance Co.," le juge dit : "Il serait tout-à-fait déraisonnable, injuste d'interpréter le terme "bonne santé" tel qu'usité dans les contrats d'assurance sur la vie comme signifiant que l'assuré est absolument sain, exempt de toute infirmité corporelle ou de toute prédisposition à quelque maladie." Mentionnons les remarques dans le même sens dans l'affaire Peacock vs New-York Life Ins. Co. Dans cette dernière cause le juge dit : "La plus importante question dans une application pour une assurance de vie, est de savoir si l'applicant est exempt de toute maladie dangereuse, qui se termine fréquemment d'une manière fatale."

Citons encore une partie des remarques de Lord Fulerton dans une cause où l'assuré était, au moment de son application, affecté d'une maladie qu'il ignorait entièrement, et au sujet de laquelle

n'avait
payer,
mome
"bonn
de ses
main
ble ou
suré d
comm
ranger
ration
par co
donné
sembl
au po
du mé
rente
contra
la ma
trop r
véler
pourr
Il e
ble ét

Vo
c'est
Auss
rense
ne pe
doit é
tire
quelq
ment
contr
pour
existe
qui l
mérit
que l
voit
long
Insur
santé
l'hist
même